

# La charte du Prix Boost 2

## Bienvenue sur la plateforme du Prix Boost 2

Une plateforme participative qui vise à rassembler celles et ceux qui mettent en place **des projets pour améliorer la vie de tous et de la planète.**

C'est un espace libre, qui permet de proposer un projet, que le porteur soit adhérent ou non, et de soutenir des projets. Elle permet aussi d'échanger avec les porteurs de projets, de proposer des événements autour de projets et de générer du partage.

La plateforme est animée par un collectif de délégués engagés pour agir concrètement sur le terrain pour rendre la santé accessible à tous, pour plus d'informations sur leurs actions. Rendez-vous sur le site [engages.harmonie-mutuelle.fr](https://engages.harmonie-mutuelle.fr)

## Thématique : Améliorer la vie de nous tous et de la planète

Le collectif Boost souhaite **récompenser les initiatives qui améliorent la santé**, en tenant compte de **facteurs multiples** comme les conditions de vie, de travail, l'environnement, l'activité physique, l'alimentation, le lien social... pour cette saison 2 de l'appel à projets.

Tous convaincus que la santé ne se résume pas uniquement au bien-être physique de l'individu à l'instant mais également à l'environnement de vie et les interactions sociales du quotidien. Harmonie Mutuelle s'attache à travailler et soutenir une santé et médecine préventive.

Les enjeux qui lient climat, environnement et santé sont encore plus au cœur de nos préoccupations aujourd'hui avec le contexte sanitaire qui nous entoure. Dans la dynamique de la Convention Citoyenne pour le Climat, dont Harmonie Mutuelle soutient la démarche, le collectif Boost inscrit la 2ème saison de son appel à projets pour récompenser les initiatives qui améliorent la santé autour de 4 thématiques :

- produire- travailler-étudier
- se déplacer
- se loger
- consommer

Pour en savoir plus :

Découvrez les propositions de la Convention Citoyenne pour le climat : <https://bit.ly/3sJ5wbZ>

## Fonctionnement du Prix Boost 2

**Boost lance son 2<sup>e</sup> appel à projets du 15 avril au 18 mai 2021.**

Le collectif Boost inscrit la 2ème saison de son appel à projets pour récompenser les initiatives qui améliorent la santé, en tenant compte de facteurs multiples comme les conditions de vie, le travail, l'environnement, l'activité physique et l'alimentation, le lien social ...

Un projet c'est avant tout, la volonté de s'engager et d'apporter un impact positif : une action, un événement, un dispositif. **Le projet doit coïncider avec les valeurs et engagements d'Harmonie Mutuelle.** Le projet peut être déposé quelle que soit sa phase de maturation. Il peut être plus ou moins abouti, juste au stade d'idée ou déjà bien structuré. Il doit toutefois transcrire un réel engagement de la part du porteur de projet et être mené au titre d'une structure juridique existante.

Le projet soumis devra répondre à l'une des 4 thématiques suivantes : Produire et travailler/étudier, se déplacer, se loger et consommer, pour agir sur la santé et l'environnement.

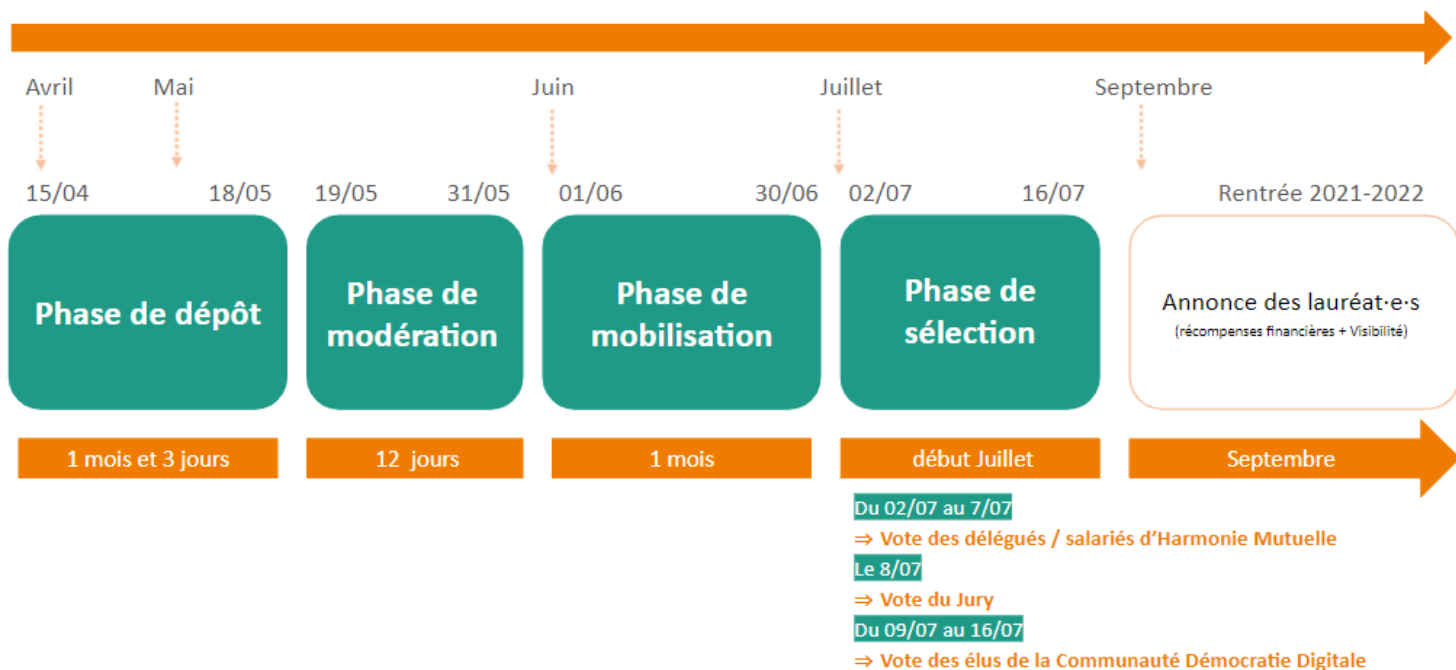
Par ailleurs, seront particulièrement appréciés par les membres du jury, les projets proposant une solution pour les jeunes (18 - 25 ans).

# La charte du Prix Boost 2

## Fonctionnement de l'appel à projet

Le calendrier du Prix Boost saison 2 :

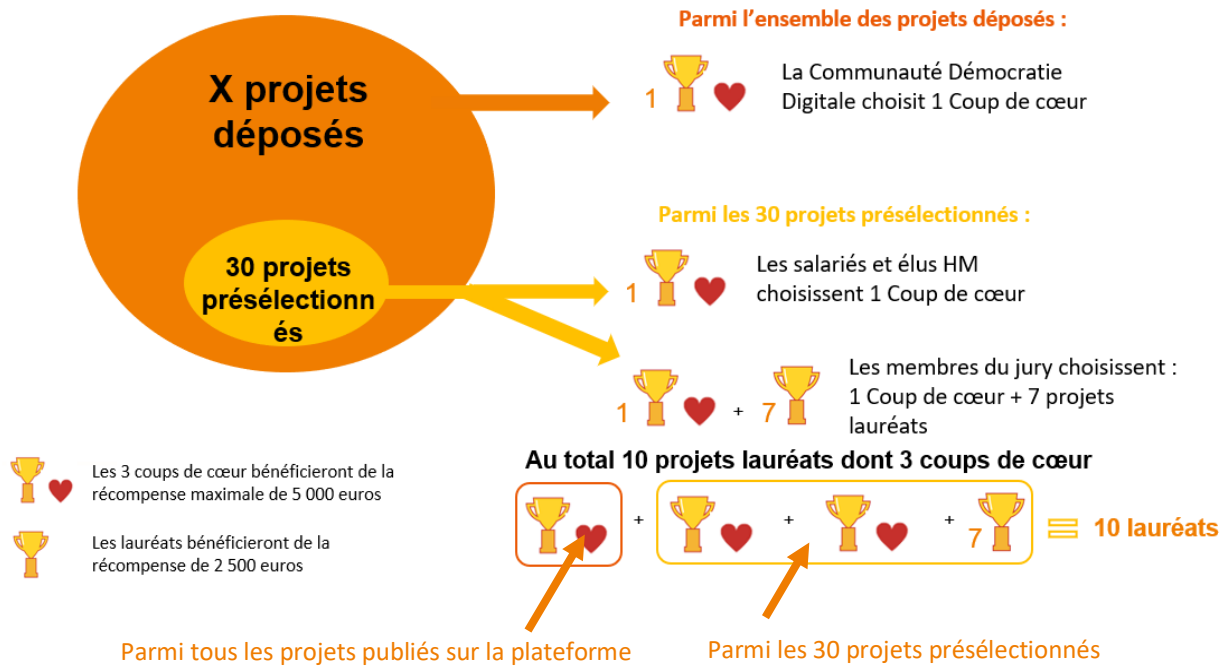
## Prix Boost 2 : calendrier, phases et récompenses 2021



## 2021 - 2022



# La charte du Prix Boost 2



Parmi les 30 projets présélectionnés par les votes du public sur la plateforme dédiée :

- **1 coup de cœur est sélectionné par les élus et salariés d'Harmonie Mutuelle** (Ce projet ne pourra pas être sélectionné par les membres du jury comme lauréat.
- **8 sont sélectionnés par les 12 membres du jury** (dont 1 coup de cœur)

Chaque projet ne pourra être désigné lauréat qu'une seule fois.

- **En septembre 2021, annonce sur la plateforme des 10 projets sélectionnés** qui seront récompensés et accompagnés par Harmonie Mutuelle.
- **Entre septembre 2021 et juillet 2022**, les récompenses telles que l'accompagnement et le bénévolat de compétences pourront être mises en œuvre.

Parmi l'ensemble des projets publiés sur la plateforme et validés par l'équipe modération :

**1 coup de cœur est sélectionné par la Communauté Démocratie Digitale d'Harmonie Mutuelle** à un porteur de projet via un outil proposé en interne par l'organisateur.

Si le projet est choisi parmi l'un des 30 projets présélectionnés par le public :

- Celui-ci ne pourra pas être sélectionné par les membres du jury comme lauréat, chaque projet ne pouvant être lauréat qu'une fois.
- Il ne sera pas remplacé par un 31ème projet présélectionné.

# La charte du Prix Boost 2

## Récompenses pour les lauréats

- **Visibilité accentuée par l'appui de la 1ère mutuelle de France, Harmonie Mutuelle** : le lauréat bénéficiera d'une parution sur le magazine Essentiel Santé Magazine, de communications sur les réseaux sociaux et la plateforme Boost d'Harmonie Mutuelle d'une participation aux rendez-vous mutualistes, d'un accès à une communauté pour partager autour du projet etc. Cette visibilité pourra être discutée et améliorée selon les besoins et opportunités, entre le porteur de projet et la mutuelle, en lien avec le parrain.
- **Accompagnement d'un parrain ou une marraine pendant 1 an** : Chaque lauréat bénéficiera d'un parrain, interne à Harmonie Mutuelle, qui le guidera pour créer un lien avec la Mutuelle et son écosystème. L'objectif du parrain sera d'élargir le réseau du lauréat, de faire parler de son projet au sein de la mutuelle et du territoire pour créer des liens et faire parler de son projet localement.
- **Bénévolat de compétences** : Selon les demandes et besoins exprimés par les porteurs de projet dans leur candidature et selon la disponibilité et les propositions d'accompagnement des salariés et élus d'Harmonie Mutuelle, les lauréats pourront faire l'objet d'une aide via le bénévolat de compétences. Les salariés volontaires et la communauté innovation d'Harmonie Mutuelle et du Groupe Vyv pourront répondre aux besoins spécifiés par les porteurs de projets. C'est le parrain du lauréat qui pourra faire le lien entre le porteur de projet et la Mutuelle.
- **Enveloppe financière** :

Les 3 coups de cœur bénéficieront de la récompense maximale de 5 000 € ainsi qu'une participation à hauteur de 2 500 euros pour un espace de coworking, de co-bureau, incubateurs, tiers lieux...et les autres lauréats bénéficieront de la récompense de 2500 euros.

## Modération & règles

Les projets feront l'objet d'une modération du 19 mai jusqu'au 31 mai 2021 avant d'être publiés à partir du 1er juin 2021.

Les commentaires postés sur la plateforme feront l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur soumission. Si nous estimons que le projet ou le commentaire n'est pas conforme aux règles énoncées ci-dessous, nous nous réservons le droit de ne pas le publier.

Seront supprimées toutes publications à caractère **raciste, sexiste, xénophobe, homophobe**.

Seront également supprimés les hors-sujet, les projets promouvant des activités dangereuses ou illicites. Seront également supprimés du contenu offensant, obscène ou suggestif, de la propagande, des informations trompeuses, diffamatoires ou dénigrantes à l'égard d'autrui ou encore encourager toute forme de haine, des groupes racistes ou terroristes.

Par ailleurs, seront également proscrits **insultes, attaques personnelles** et tout propos sans rapport avec l'objet du site.

Enfin, la publicité, le démarchage commercial ainsi que tout prosélytisme religieux ou politique n'ont pas leur place sur cette plateforme.

Pour discuter avec la communauté, nous vous invitons à utiliser votre identité véritable en créant votre profil personnel ou en vous connectant avec votre compte Harmonie Mutuelle.

# La charte du Prix Boost 2

## Confidentialité et protection des données personnelles

Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu.

Au cours de votre navigation sur la plateforme [<https://www.harmonie-boost.fr/>], vous êtes susceptible de nous communiquer des informations personnelles, qui font l'objet de traitements destinés à Harmonie Mutuelle pour des finalités de gestion de la plateforme d'échanges et d'animation de la communauté Harmonie Boost, dont notamment la collecte et l'analyse des projets, la gestion et l'analyse des publications et commentaires des utilisateurs, y compris la modération des contenus publiés.

Ces données sont principalement constituées d'éléments d'identité et de contact, ainsi que des contenus et éléments publiés par les utilisateurs. Ces données sont par principe confidentielles et ne font l'objet d'aucune exploitation commerciale, ni d'aucune communication à des tiers.

Toutefois, la plateforme laissant la possibilité aux utilisateurs de s'exprimer, leurs contributions sont susceptibles d'être visibles du public depuis le réseau Internet et nous vous invitons à la prudence quant aux éléments de contenus que vous pourriez générer et ou publier sur le site, conformément aux termes de la présente Charte.

Les commentaires laissés en ligne et les données personnelles associées sont conservées pendant une durée identique au cycle de vie du projet auquel ils sont rattachés.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données personnelles, et pouvez décider de leur sort après votre décès. Vous disposez en outre, pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation des traitements, d'un droit au retrait du consentement, et d'un droit d'opposition.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable Protection des données - Data Protection Officer - d'Harmonie Mutuelle par mail à l'adresse [dpo@harmonie-mutuelle.fr](mailto:dpo@harmonie-mutuelle.fr) ou par courrier postal adressé à « Harmonie Mutuelle - Service DPO - 29 quai François Mitterrand – 44273 Nantes Cedex 2 », en joignant à votre demande une copie d'un justificatif d'identité.

En cas de réclamations relatives au traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, vous pouvez également saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).